

## Burundi : la société civile plaide pour une politique démographique "agressive"

@rib News, 10/06/2014 - Source Xinhua Il faut mettre en place une politique démographique agressive au Burundi pour pouvoir limiter le taux de croissance démographique à 2% à l'horizon 2025, a plaidé lundi Faustin Ndikumana (photo), directeur exécutif de l'ONG burundaise Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM). M. Ndikumana, qui intervenait sous une casquette d'expert dans une conférence publique organisée par PARCEM avec comme thème central "la pression démographique comme facteur de violation des droits humains au Burundi", a fait remarquer que parmi les défis retenus dans la vision 2025 par le gouvernement burundais, la maîtrise de la croissance démographique et de la sécurité alimentaire se trouve en bonne position.

Depuis 1979, la population a presque triplé en passant d'environ 4 millions à plus de 8 millions d'habitants en 2008 si on se réfère aux résultats du recensement général de la population et de l'habitat organisé en 2008, a-t-il fait remarquer. Cette taille de la population, a-t-il commenté, fait du Burundi l'un des pays africains les plus peuplés avec une densité globale de 310 habitants par kilomètre carré. Cette densité, a-t-il signalé, dépasse d'ailleurs 400 habitants par km<sup>2</sup> dans certaines provinces comme Kayanza (Nord), Bujumbura-Rural (Ouest), Ngozi (Nord) et Muramvya (Centre). Pour M. Ndikumana, si rien n'est fait dans le moyen et long terme pour maîtriser cette problématique, cette situation démographique explosive pourrait porter un coup de frein sérieux au processus de développement socio-économique et à l'atteinte des objectifs de la vision "Burundi 2025". La maîtrise de la démographie devient incontournable et constitue un défi majeur pour un pays comme le Burundi où 90% de la population vit de la terre, a indiqué l'expert. En effet, a-t-il expliqué, les conséquences néfastes de cet accroissement incontrôlé de la population, sont notamment l'émiettement des exploitations agricoles ainsi que la rarefaction des terrains cultivables, des pâturages et des terrains à bâtir. Les autres effets pervers, a-t-il poursuivi, sont la multiplication des conflits fonciers, la dégradation de l'environnement et la pression sur les infrastructures privées et communautaires. Tous ces éléments, a-t-il noté, influent négativement sur les violations des droits humains, en l'occurrence le droit à la vie, les droits économiques et sociaux, voire même les droits civils et politiques. Cette situation est davantage compliquée par le fait que dans un pays comme le Burundi, les ressources budgétaires sont limitées.